Merci de répondre à ce questionnaire **avant le xx avril 2018**

# Présentation de la collectivité

## Données administratives

Les données administratives sont issues des bases de données de l’ADEME. Celles-ci seront mises à jour sur la base de vos déclarations en réponse à ce questionnaire.

***Comment remplir les données ?***

Le cas échéant : barrez les informations erronées et écrivez à côté les bonnes données.

Pour les informations incomplètes, les complétez directement sur le feuillet de réponse.

## Compétences exercées dans le domaine des déchets

Cette partie a pour objet l’identification :

* D’une part, des compétences exercées par votre collectivité (colonne 2),
* D’autre part, des compétences transférées ou déléguées et à qui (colonne 3).

***Comment remplir le tableau ?***

Les limites de compétences collecte et traitement sont souples et variables d’une collectivité à l’autre.

Par souci de simplification, nous avons choisi de décomposer les opérations liées à la compétence déchets en 4 catégories :

* + **Collecte OMR** (= collecte des ordures ménagères résiduelles),
  + **Collectes séparées** (= collecte des matériaux propres et secs, c'est-à-dire le verre, les autres emballages et papiers graphiques),
  + **Déchèterie** (= gardiennage des déchèteries),
  + **Traitement** (= ensemble des opérations de traitement des déchets ménagers et assimilés).

En renseignant le tableau, vous aurez le souci de mettre en avant les organisations principales de votre territoire.

En fonction de votre organisation au 31 décembre 2017, vous remplissez soit la première, soit la deuxième partie du tableau :

1. Compétence exercée au 31 décembre 2017 (précisez depuis quand votre collectivité détient cette compétence,
2. Compétence transférée/déléguée (précisez la date de transfert de la compétence et le nom de la collectivité concernée), en tant qu’adhérent (Ad.) ou client (Cl.).

## Liste des adhérents/clients et des communes desservies par les collectes organisées par votre collectivité 🡺 Fiche Desserte jointe au questionnaire

Ce tableau permettra d’identifier les adhérents de votre structure ainsi que les parties du territoire sur lesquelles votre collectivité exerce réellement la compétence.

En effet, il est possible que certaines collectes séparées ne concernent qu’une partie de votre territoire ou qu’un syndicat de collecte agisse en lieu et place de votre collectivité sur certaines communes (cf. mécanisme de représentation substitution auquel ont recours certaines collectivités lors d’un transfert de compétence).

**La qualité du renseignement de ce tableau est primordiale pour l’exploitation qui sera faite des données puisqu’elle conditionne les ratios de collecte restitués.**

***Comment remplir les tableaux ?***

Les instructions figurent sur les tableaux à remplir.

Retenez toutefois que :

* Les tableaux ne concernent pas les déchèteries ; ce point est traité à part dans le chapitre déchèterie au 3.7, qui précise les communes situées dans la zone d’attraction d’une déchèterie.
* Dans les colonnes « autres collectes spécifiques », renseignez les collectes concernées, par exemple : encombrants, cartons de commerçants, déchets d’activités de soins, textiles…
* La distinction est réalisée entre collectivités adhérentes et clientes.
* Si votre collectivité comporte plus de membres que le nombre de lignes du document qui vous a été remis, merci de photocopier la dernière page autant de fois que nécessaire.

## Agréments

Ces questions permettront de suivre la mise en place des contrats entre les collectivités et les éco-organismes chargés des emballages et papiers, des DEEE (déchets des équipements électriques et électroniques)…

***Comment remplir le tableau ?***

Vous trouverez tous les éléments pour remplir le tableau dans les contrats que vous avez signés avec les éco-organismes.

## Emploi

Questions : 1.5 et 3.3

*Cette question relative aux « équivalents temps plein » intervenant sur la collecte permet d’additionner des agents affectés à temps partiel et des agents affectés à temps plein sur le service. Par exemple, un agent affecté à mi-temps correspond à 0,5 ETP. Pour mémoire, un agent affecté à temps plein réalise entre 1550 et 1650 heures de travail par an.*

Dans cette partie, vous renseignez l’ensemble du personnel opérationnel affecté au service de collecte (hors encadrement et hors secrétariat général). Vous comptabilisez les chauffeurs, « ripeurs » (ou « équipiers de collecte ») et autres agents de terrain (ex : ambassadeurs de tri, personnel chargé des dotations en bacs, du suivi du remplissage des bornes d’apport volontaire, des réclamations téléphoniques…), ainsi que les responsables de terrain (ex : chef d’équipe…).

La question 1.5 permet de recenser tous les agents de terrain intervenant sur les collectes, en dehors des gardiens de déchèterie ; la question 3.3 permet de recenser les gardiens de déchèterie.

***Comment remplir le tableau ?***

1. comptabilisez, par agent, le nombre d’heures affecté à chaque type de collecte sur une année complète. Prenez en compte les remplacements, les CDD et les intérims,
2. divisez-le par le nombre d’heures totales travaillées par cet agent,
3. réalisez cette opération pour l’ensemble des agents de terrain et vous obtenez pour chacun des équivalents temps plein (ETP),
4. additionnez les équivalents temps plein (ETP). Vous obtenez le nombre total d’agents en ETP.

Cette opération doit être effectuée pour vos agents, et le cas échéant, pour celui du (de vos) prestataire(s).

## Gestion de proximité des biodéchets

Ces questions permettront de suivre la mise en place d’actions de promotion de la gestion de proximité des biodéchets. Si vous n’avez pas mené directement ces actions mais qu’elles sont réalisées par l’EPCI de traitement auquel vous adhérez, merci de prendre contact avec lui afin de mentionner ici les informations relatives à votre territoire.

## Mode de financement du service

Indiquez votre mode de financement principal du service ainsi que, le cas échéant, l’année et les modalités de mise en œuvre de la tarification incitative.

## Caractérisation des déchets

Ces questions permettront d’alimenter les analyses relatives au guide **CARADEME** à destination des collectivités locales disponible à l’adresse suivante : http://sinoe/pageencapsule/index/idDoc/1182

# Règles générales pour remplir le questionnaire

1. **Ne renseignez que les données concernant les parties de votre territoire pour lesquelles vous exercez réellement le service de collecte. Les autres collectivités avec lesquelles vous travaillez sont interrogées en parallèle.**

***Le respect de cette première règle nous permettra d’éviter les doublons notamment de tonnages.***

1. Concentrez vos réponses sur le cas général, c’est à dire les organisations qui concernent la majorité de votre population. En effet, par souci de simplification, le questionnaire n’envisage pas tous les cas de figures possibles.
2. Les informations qui vous seront nécessaires pour remplir le questionnaire figurent dans les documents suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Données sur le prestataire, la fréquence, le mode de collecte, le compostage individuel, le mode de financement… | Données disponibles en interne   * Compte rendu annuel du prestataire * Rapport annuel du maire/président sur le prix et la qualité du service |
| Données sur les quantités collectées | Données disponibles en interne (service « déchets » et « voirie »)   * Factures * Compte rendu annuel du prestataire * Rapport annuel du maire/président sur le prix et la qualité du service |
| Données sur la destination des flux collectés | Informations disponibles auprès de la structure compétente pour le traitement   * Compte rendu annuel du prestataire, * Rapport annuel du maire/président sur le prix et la qualité du service |
| Données sur les tournées, les bennes de collecte, l’emploi et l’organisation des déchèteries | Informations disponibles auprès de votre régie de collecte ou de vos prestataires   * Compte rendu annuel |
| Données sur les agréments et la mise en place de la collecte séparée | Informations disponibles auprès de vos organismes agréés |
| Données sur la situation réglementaire des déchèteries | Informations disponibles auprès de l’inspecteur des installations classées (DREAL/DEAL/DRIEE ou DDASS selon les départements) et de la préfecture   * Arrêté d’autorisation * Récépissé de déclaration |

# remplissage des questions portant sur les flux collectés

Vous trouverez ci-dessous quelques conseils pour remplir le questionnaire ; ils sont classés par type de questions.

## Modes de gestion

*Les collectivités ont recours majoritairement à 2 modes de gestion pour assurer la collecte des ordures ménagères : la régie directe (la collectivité réalise le service avec ses propres agents et son matériel) et le marché public de prestations de services (la collectivité a recours à une entreprise privée).*

Si les 2 modes de gestion (régie directe et marché de prestations coexistent sur votre territoire, vous pouvez cocher/renseigner les 2 cases.

En revanche, si vous travaillez avec plusieurs entreprises de collecte (répartition par lot géographique ou par type de collecte), vous n’indiquerez que le nom du prestataire qui assure le service auprès de la majorité de la population.

## Modes de collecte

*Les collectivités ont recours majoritairement à 2 modes de collecte : la collecte en porte à porte (chaque ménage dépose ses déchets devant son habitation) et la collecte en apport volontaire (chaque habitant se rend sur un site équipé avec de gros conteneurs pour y déposer ses déchets). Les sites d’apport volontaire sont différents des « points de regroupement » qui, eux, concernent le regroupement de bacs « individuels » et sont donc inclus dans les collectes au porte à porte.*

Il est fréquent que ces 2 modes de collecte coexistent, c’est pourquoi il vous est demandé d’indiquer les pourcentages de population concernée par la collecte en porte à porte et en apport volontaire.

Il est possible que la somme de ces pourcentages soit supérieure à 100% car une partie de la population peut être desservie à la fois par une collecte en porte à porte et une collecte en apport volontaire. De même, il est possible que la somme de ces pourcentages soit inférieure à 100% si une partie du territoire n’est pas desservie.

## Fréquence

*La fréquence de collecte correspond au nombre de fois (par semaine ou par mois) où un habitant dispose du service.*

Si votre territoire est découpé en zones avec des fréquences de collecte différentes, indiquez pour chaque zone la fréquence de collecte et le pourcentage de la population concernée. Toujours par souci de simplification, nous n’avons retenu que 3 zones, merci de n’indiquez ici que les organisations principales. **Le total des pourcentages doit être égal à 100%.**

Pour mémoire : une collecte 0,5 fois par semaine équivaut à une collecte toutes les 2 semaines.

Enfin, pour les autres collectes spécifiques, vous ramènerez la fréquence de collecte au mois.

## Quantités et destinations des flux collectés

**Pour les ordures ménagères résiduelles :**

Nous avons prévu une ligne supplémentaire au cas où vous utiliseriez plusieurs filières de traitement ; vous avez la possibilité d’en ajouter ou bien de préciser les différentes installations en scindant la case en 2.

**Pour les autres types de collecte :**

* Renseignez les flux en fonction de votre organisation (notamment pour les recyclables secs).
* Vous avez également la possibilité de décomposer un même flux de collecte s’il a plusieurs destinations de traitement (une collectivité peut, par exemple, avoir recours à 2 centres de tri pour les emballages : elle fait alors figurer l’information en scindant la case concernée et en précisant quel(s) flux allant vers chaque destination de traitement).
* Décomposez les quantités collectées par mode de collecte (porte à porte ou apport volontaire). **Les bornes d’apport volontaire positionnées sur des déchèteries sont comptabilisées dans les flux collectés (cas du verre et des matériaux secs des ménages mais aussi des DASRI ou textiles).**
* **Ne mentionnez pas le quai de transfert dans les colonnes « destinations »**; faites figurer ici uniquement les centres de traitement où vos déchets sont triés ou les recycleurs auxquels vous les apportez sans tri préalable (ex : verreries pour le verre, papeteries pour les cartons ou le papier…).

**Pour les collectes séparées des emballages et papiers des ménages :**

Plusieurs schémas d’organisation peuvent être mis en place au sein de votre territoire. **Votre saisie doit refléter l’organisation réellement mise en place sur le territoire**. **Ne pas saisir de données SORTIE CENTRE DE TRI mais bien celles des flux COLLECTES !**

Désignation de l’organisation des flux :

- 11.211 Emballages et papiers graphiques : BCMPJ collectés en mélange dans un même flux

- 11.21 Emballages sans les papiers graphiques : BCMP

- 11.212 Plastiques – Métaux - Briques : BMP

- 07.2 Papiers cartons : CJ

- 07.23 Papiers graphiques : J

Désignation des produits :

B : emballage en carton complexé

C : emballage en carton

M : emballages en métaux

P : emballages en plastique

J : papiers graphiques

**Pour tous les types de collecte :**

* Cochez la case concernant le transfert des déchets si vous êtes concerné.
* Précisez pour chaque installation de traitement sa nature : incinération, méthanisation, compostage, centre de tri, TMB, verreries, recyclage direct…. Nous vous proposons en dernière page du guide une liste de sites de traitement, accompagnée d’abréviations.
* Mentionnez également le nom, la commune et à minima le département d’implantation de chaque installation de traitement.

**Cas particulier du verre en mélange avec les autres matériaux secs :**

Si vous collectez le verre en mélange avec les emballages et papiers, cochez la case et ne remplissez pas la ligne « collecte séparée du verre ». Remplissez uniquement le bloc « la collecte séparée des emballages et papiers des ménages (hors verre) » (même si « hors verre » est mentionné, il s’agit du cas général), en ajoutant une ligne spécifique dans le bloc et fonction de la nature de votre type de flux (par ex. : verre et emballages et papiers en mélange).

**Cas particulier des collectivités en extension des consignes de tri des plastiques :** si votre collectivité est en extension des consignes de tri pour **au moins 50% de son territoire au 31/12/2017**, cochez la case correspondante.

## Tournées de collecte

Afin d’évaluer l’impact environnemental des opérations de collecte, merci de nous indiquer pour chaque type de collecte le kilométrage annuel total parcouru pour les opérations de collecte et de transfert jusqu’aux installations de traitement.

Si vous avez confié la collecte à un prestataire de service, vous pourrez récupérer les informations auprès de lui.

***Comment calculer le kilométrage par type de collecte ?***

1. prenez le kilométrage de chaque tournée, multipliez-le par la fréquence de la tournée (exprimée en semaines ou en mois) et multipliez le résultat par 52 (pour une fréquence exprimée en semaine) ou par 12 (pour une fréquence exprimée en mois) 🡺 vous obtenez ainsi le kilométrage annuel de chaque tournée,
2. additionnez les kilométrages annuels de toutes vos tournées 🡺 vous obtenez ainsi le kilométrage annuel parcouru par vos véhicules pour les opérations de collecte,
3. si vous avez recours à un quai de transfert : vous devez également prendre en compte le kilométrage annuel parcouru par les véhicules chargés du transfert entre ce quai et l’installation de traitement. Pour le calculer, prenez la distance entre le quai de transfert et l’installation de traitement, multipliez-la par 2 (pour obtenir la distance aller/ retour) et multipliez le résultat par le nombre de rotations observées dans l’année 🡺 vous obtenez ainsi le kilométrage annuel parcouru par vos véhicules pour les opérations de transfert.
4. Additionnez le kilométrage annuel parcouru par vos véhicules pour les opérations de collecte et le kilométrage annuel parcouru par vos véhicules pour les opérations de transfert et vous obtenez le « kilométrage annuel total parcouru par l’ensemble de vos véhicules pour les opérations de collecte et de transfert jusqu’aux installations de traitement) ».

Le kilométrage annoncé :

* + tient compte de tous les véhicules chargés de la collecte et du transfert de déchets, qu’ils appartiennent à la collectivité ou à ses prestataires ;
  + tient compte uniquement des distances parcourues par des véhicules transportant des déchets (ne pas tenir compte des véhicules de service ou de ceux utilisés pour l’entretien des contenants...) ;
  + ne tient pas compte des distances parcourues par des véhicules affrétés par des éco-organismes (par exemple : ne pas tenir compte de l’enlèvement du verre organisé par Eco-Emballages pour le trajet entre une plate-forme de regroupement et la verrerie).

# Remplissage des questions portant sur la ou les Déchèterie(s)

**Vous devez remplir cette partie du questionnaire uniquement si vous possédez une ou plusieurs déchèteries.**

## et 3.2. Données administratives et liste des déchèteries

Questions : 3.1, 3.2

Les données administratives et la liste de vos déchèteries sont issues des bases de données de l’ADEME. Celles-ci seront mises à jour sur la base de vos déclarations en réponse à ce questionnaire.

***Comment remplir les données ?***

Le cas échéant : vous barrez les informations erronées et écrivez à côté les bonnes données.

Pour les informations incomplètes, vous les complétez directement sur le feuillet de réponse.

## Déchèteries

Questions : coordonnées de la déchèterie ; questions 3.3 à 3.7

La partie du questionnaire concernant les déchèteries doit être **renseignée pour chaque déchèterie** de votre territoire. En effet, l’enquête doit aboutir à la mise à jour de l’inventaire des déchèteries réalisé pour 2017.

Le questionnaire ne concerne que les déchèteries appartenant à votre collectivité. Il ne prend pas en compte d’éventuelles déchèteries privées situées sur votre territoire ou déchèteries publiques avec lesquelles vous auriez passé une convention.

En revanche, lorsque vous décrivez votre déchèterie, vous devez mentionner l’ensemble des flux et des visiteurs y compris ceux qui sont extérieurs à votre collectivité (dans le cas d’une convention avec une collectivité voisine, par exemple).

***Comment remplir le tableau sur les quantités et destinations des flux collectés ?***

Le tableau est décomposé en 3 parties en fonction de la nature des déchets acceptés sur la déchèterie :

1. déchets non dangereux non inertes,
2. déchets inertes,
3. déchets dangereux.

La colonne « **déchets admis** » permet de repérer sur le tableau les lignes concernant votre déchèterie. Si vous recevez des déchets qui n’y figurent pas : vous avez la possibilité d’ajouter des lignes.

Attention toutes les « **quantités »** doivent être exprimées en tonnes, y compris celles concernant les déchets dangereux.

## Si les DMS sont renseignés de manière globale. Il faut alors saisir le tonnage global sous le code déchets 02.31 : petits déchets chimiques en mélange.

Pour renseigner les « **filières de valorisation ou de traitement** », choisissez dans la liste ci-dessous et reporter dans le tableau des abréviations proposées entre guillemets :

* Réutilisation ou réemploi des matériaux : « **réutil.** »,
* Centre de tri : « **tri** »,
* Recyclage matière, « **recycl.** » (ex : ferrailles, métaux ferreux, certains cartons, textiles… qui seront recyclés en matière première),
* Démantèlement : « **démant.** »
* Usine de méthanisation : «**méth.**. »,
* Centre de traitement mécano-biologique d’ordures ménagères résiduelles : « **TMB** »,
* Compostage : « **comp.** »,
* Broyage du bois : «**broyage** »,
* Concassage des matériaux inertes : « **concass.** »,
* Régénération des huiles : « **régénér.**»,
* Centre de stockage des déchets ultimes, de classe 2 ou Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) : « **ISDND** »,
* Centre de stockage des déchets inertes, de classe 3 ou Installation de stockage des déchets inertes (ISDI) : « **ISDI** »,
* Centre de stockage des déchets ultimes, de classe 1 ou Installation de stockage des déchets dangereux (ISDD) : « **ISDD** »,
* Incinération avec dispositif de valorisation énergétique : « **UIOM valo** »,
* Incinération sans dispositif de valorisation énergétique : « **UIOM** »,
* Autres systèmes de traitement sans valorisation « **trait** »,
* Autres systèmes de traitement avec valorisation « **valo mat ;** » / « **valo org.** » / « **valo énerg.**» selon le type de valorisation : valorisation matière, valorisation organique ou valorisation énergétique.

Pour chaque site de traitement ou de valorisation, précisez son nom, la commune et à minima le département d’implantation.